

Peyrilles

Lettre d'information municipale - Janvier 2020

Chers amis,

Nombre d'entre nous ressentent, au fil du quotidien et au gré des informations rapportées par les médias, des sentiments mêlés de nostalgie, d'insatisfaction passagère et d'inquiétude pour l'avenir. Pour certains ces sentiments exacerbés se muent en colère, en jalousie ou en haine... mettant ainsi à mal l'équilibre bienveillant qui devrait prévaloir pour garantir le bien vivre ensemble.

Saluons donc celles et ceux qui travaillent au quotidien pour maintenir la cohésion et l'équilibre de notre société en assurant des missions toujours plus exigeantes au service de tous les publics : éducation, santé, assistance et secours, justice et sécurité qui sont les fondements de notre société.

N'oublions pas le rôle essentiel que jouent bien d'autres, salariés, artisans, commerçants, agriculteurs et entrepreneurs parfois sacrifiés sur l'autel de la vindicte populaire.

Le monde associatif et son armée de bénévoles assurent quant à eux une fonction indispensable de ciment de la société, leur dévouement sans relâche n'a d'égal que leur générosité.

Point de fatalisme, je veux croire que si nous nous ressaisissons collectivement, nous pourrions accompagner et participer à l'évolution nécessaire du monde dans lequel nous vivons et nous relèverons les défis sociétaux et environnementaux qui se dressent devant nous !

Demain sera un jour différent, il nous appartient, pour nous, pour nos enfants et les générations futures, d'en faire un jour désirable !

Je remercie l'équipe municipale, personnels et élus, pour leur implication durant cette mandature qui s'achève. Notre engagement aura été une contribution modeste à l'évolution de notre commune de Peyrilles si chère au cœur de nombre d'entre nous.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous adresser, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos vœux les plus sincères de bonne santé, de bonheur et de prospérité pour cette année 2020, année de renouvellement que je souhaite marquée du sceau de la courtoisie et du respect.

Chaleureusement, Stéphane Magot



Dimanche 12 janvier à 11h

Vœux du Maire et temps d'échange convivial autour d'un apéritif



Dimanche 2 février à partir de 14h30

Après-midi musical et gourmand pour le plaisir des oreilles et des papilles.

Animation par par Alexandro Attelly

Des colibris pour la planète...

Un jour, dit la légende amérindienne, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu.

Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."



2019 en bref

Eglise de Peyrilles : un plafond peint retrouve sa place

Après restauration, une partie de plafond peint a retrouvé la place qu'il occupait avant d'être dissimulé par des faux-plafonds en lattes plâtrés. La poursuite de la réfection des enduits muraux et des plafonds fortement dégradés s'effectueront par tranches afin de conserver l'usage de l'église.



Château

L'équipe de bénévoles et notre employé communal ont multiplié les journées de travail tout au long de l'année. De nouvelles portes ont été fabriquées et installées, des aménagements extérieurs ont été réalisés.

Les consultations d'entreprises pour les travaux de toiture et de fermeture d'un espace ouvert sur la cour intérieure sont en cours.

En début d'été, trois peintres et artistes plasticiens ont exposé leurs œuvres dans le château. L'attractivité du site a grandement contribué à la satisfaction des visiteurs et des exposants.

Des contacts ont été pris afin de proposer de nouvelles expositions durant l'été prochain.

Eglise de Dégagnazès / sanctuaire de verdure

La simple régularisation des modestes travaux réalisés à l'initiative de l'association des Amis du Prieuré du Dégagnazès est sur le point d'aboutir... Des devis estimatifs relatifs à la réfection de la charpente et de la couverture de la nef, ainsi qu'à la dépose de la voûte maçonnée installée au XIXème siècle ont été établis.

Mais ce n'est qu'après avis concordant entre la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) et le SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine) que la consultation officielle des entreprises pourra être lancée.

Le sanctuaire de verdure, aménagé en terrain privé, accueille de nombreux visiteurs tout au long des saisons. Une glissière de sécurité va être installée en bordure de la voie intercommunale qui surplombe le site afin de garantir la sécurité de tous.

Ancienne école de jeunes filles / accueil d'étudiants étrangers



Comme l'an dernier, un groupe de 9 étudiants, de 18 à 22 ans, de différentes nationalités (Russe, Chinoise, Ukrainienne et Espagnole) ont été hébergés durant 3 semaines entre le 21 juillet et le 10 août dans les appartements vacants de l'ancienne école de jeunes filles. Ils ont été encadrés par Patrick Juarez et quelques bénévoles (rénovation de l'espace bibliothèque de l'école primaire, entretien du lavoir du Dégagnazès, nettoyage d'espaces verts...)

La perspective d'une rénovation lourde de ce bâtiment, désormais totalement vacant depuis le départ du locataire du studio, conduit à suspendre temporairement ce partenariat avec l'association Jeunesse et Reconstruction.

Peyrilles : ancien four à pain

La réfection complète de la couverture et la réparation de la cheminée ont été réalisées par l'entreprise Caminade frères de Concorès. A la mi-août, une soirée pizzas a accueilli de nombreux participants qui ont pu apprécier la qualité des travaux réalisés tout en étant rassurés sur la pérennité de ce magnifique four qui pourra ainsi continuer encore longtemps à nous réunir dans la plus grande convivialité.

Peyrilles : espaces publics

Un nouvel escalier d'accès au jardin public a été réalisé par l'entreprise Moulène de Lavercantière. Une rambarde métallique, assortie à celle du jardin public, sera installée en début d'année par M. Bousquet, ferronnier à Lherm. Une grille sera installée par la même occasion afin de sécuriser la margelle du puits situé près de l'emplacement de gestion des déchets.

Sur ce même emplacement, un composteur collectif a été mis en service cette année, il contribue à la réduction de la quantité d'ordures ménagères prises en charge par le Symictom du Pays de Gourdon.



Projet d'école : quelle perspective ?

Ce sont 92 élèves qui ont effectué leur rentrée en septembre 2019. Ils ont été répartis en 5 classes, assurant le maintien des 3 écoles que comporte notre RPI.

Le SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) de la Vallée du Céou a fait réaliser une étude de faisabilité, présentée aux services de l'Etat début décembre. Le comité syndical sera saisi en janvier pour validation du projet et engagement des études techniques. Le calendrier du projet vise une livraison des locaux pour la rentrée de septembre 2022.

En attendant, l'Education nationale se dit prête à maintenir la dotation actuelle en postes d'enseignants (nos effectifs correspondent dorénavant à une dotation de 4 postes). La solidarité entre communes reste plus que jamais essentiellement afin d'éviter la perte d'un poste et donc potentiellement la fermeture de l'école de Peyrilles. Notre conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité pour conserver l'école de Peyrilles ouverte jusqu'à la mise en service de la nouvelle école, mais si la perte d'un poste devait survenir avant cette échéance (carte scolaire à équilibrer au niveau départemental), le positionnement des élus de Concorès et de Saint-Germain-du-Bel-Air sera déterminant !

Cette nouvelle école assurera de meilleures conditions d'accueil aux enfants et facilitera le travail des enseignants, elle contribuera à l'attractivité de notre territoire.

D'un point de vue économique et financier, ce projet estimé à ce jour à 1,6 million d'euros est subventionnable à 80%, la charge résiduelle pourrait être en grande partie compensée par un coût de fonctionnement bien inférieur aux coûts cumulés des 3 sites actuels.

Dans l'immédiat, la péréquation financière entre communes du RPI, pratiquée depuis 2015, a permis de lisser les écarts de coût de fonctionnement des 3 sites au titre de l'année scolaire 2018-2019.

Année scolaire 2018-2019 (montant par enfant par année scolaire) :

◆ Concorès : 2 classes – 41 élèves	1318 €
◆ Saint-Germain : 2 classes – 33,3 élèves	1743 €
◆ Peyrilles : 1 classe – 21 élèves	1890 €

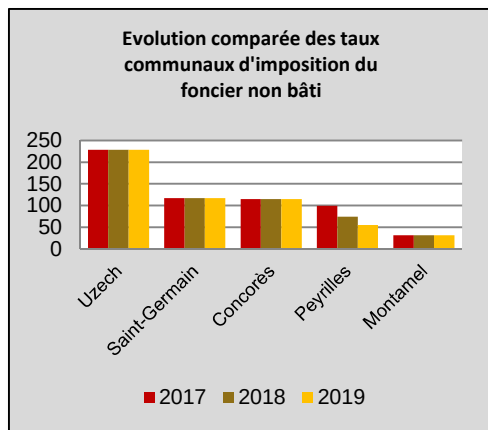
Après prise en compte l'origine géographique des enfants, l'impact budgétaire annuel pour les communes disposant d'une école est le suivant :

◆ Concorès (13,3 enfants originaires de la commune)	2095 € par enfant
◆ Saint-Germain (39,4 enfants originaires de la commune)	1577 € par enfant
◆ Peyrilles (18,9 enfants originaires de la commune)	1702 € par enfant

Les communes de Frayssinet (6 enfants), Saint-Chamarand (9,5 enfants), Montamel (3,6 enfants) et Uzech (3 enfants) participent à hauteur de 1282 € par enfant.

Précisons que l'accueil sur du temps périscolaire est assuré gratuitement sur le site de l'école de Peyrilles à compter de 7h45 le matin et jusqu'à 18h30 le soir, des activités sont proposées aux enfants.

Le ramassage scolaire, assuré lui aussi gratuitement dans le cadre de notre régie communale, nécessite la réalisation de 3 circuits le matin et 4 circuits le soir pour un total journalier de 100 kms environ.



Fiscalité locale : le taux d'imposition du foncier non bâti baisse de nouveau en 2019

Conformément à l'annonce faite en début d'année 2019 et par volonté de soutien à l'activité agricole encore bien représentée sur notre commune, le conseil municipal a décidé, lors du vote des taux de la fiscalité pour 2019, une nouvelle diminution importante du taux communal de la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui se situe désormais au niveau de la moyenne départementale.

Le taux intercommunal (CCQB) est actuellement fixé à 95,26 %.

Le taux communal est passé de 99,08 % en 2017 à 55,00 % en 2019.

Demande de classement de la commune au titre de catastrophe naturelle (sècheresse année 2019)



Près de 20 propriétaires ont signalé en mairie des désordres sur les bâtiments d'habitation comme résultant du phénomène de sécheresse/réhydratation des sols constaté durant l'année 2019.

Une demande de reconnaissance a donc été transmise en ce sens auprès de l'Etat.

Si cette demande aboutit, le secrétariat de mairie en informera les déclarants afin qu'ils saisissent leurs compagnies d'assurance **dans un délai de 10 jours**. Suite à cette déclaration individuelle, les compagnies d'assurance demanderont que des devis soient établis afin de fixer d'éventuelles indemnités.

Les propriétaires n'ayant effectué de signalement pourront toutefois effectuer une déclaration auprès de leur assurance sous réserve de respecter le délai susmentionné.



Nos joies, nos peines

Naissances

- ❖ Aucune naissance enregistrée en 2019, situation rarissime et préoccupante...

Mariages

- ❖ Cyril Leterme et Sandra Augereau, le 8 juin
- ❖ Bruno Barrière et Nadine Frizot, le 6 juillet
- ❖ Didier Dupuis et Sylvie Maury, le 20 juillet

Félicitations et meilleurs vœux aux époux.

Décès

- ❖ Yvonne Courbès, née en 1963, décédée le 6 janvier
- ❖ Emilienne Aulié, née en 1928, décédée le 27 janvier
- ❖ Alexandre Leboucher, né en 1931, décédé le 7 mars
- ❖ Jeanne Pugnet, née en 1923, décédée le 4 août
- ❖ Aimé Sabot, né en 1948, décédé le 24 août

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par le départ de leur proche.

Vos démarches en mairie

Titres sécurisés

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les démarches concernant les cartes d'identité, les permis de conduire et les cartes grises sont à effectuer directement sur le site ANTS (<https://ants.gouv.fr>)

La secrétaire de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Déclaration de location

Vous initiez une activité de location saisonnière, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de vous déclarer en mairie qui transmettra en préfecture afin que vous soyez en conformité avec la loi.

Recensement militaire

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

Une attestation de recensement leur sera remise, elle est indispensable pour toute inscription à un examen.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Mardi : 14h00 – 18h00
 Mercredi : 9h00 – 12h30 – 14h00-17h30
 Jeudi : 14h00 – 18h30
 Vendredi : 8h30 – 13h00
 Téléphone : 05.65.31.01.04
 Courriel : mairie.peyrilles@orange.fr

L'agence postale communale est ouverte aux mêmes horaires que le secrétariat mais clôture ses opérations 30 mn avant la fermeture.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Saint-Germain-du-Bel-Air

Mardi : 9h00 – 12h00
 Mercredi : 14h00 – 18h00
 Jeudi : 14h00 – 18h00
 Vendredi : 14h00 – 18h00
 Samedi : 9h00 – 12h00
 Accès gratuit pour les particuliers